

# Signature d'une convention de partenariat entre

- L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- La Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
- La Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne
- La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne
- La Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne
- Essonne Développement

**C**réé le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au sein de la Métropole du Grand Paris, l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 24 communes et compte près de 700 000 habitants. C'est le territoire le plus peuplé de la Métropole après Paris.

Le territoire est caractérisé par ses grandes infrastructures (Aéroport d'Orly, MiN de Rungis, équipements urbains implantés le long de la Seine...) mais aussi par des activités industrielles nombreuses.

Le territoire a connu depuis 30 ans un reflux au niveau de l'emploi qui a fragilisé ses populations. Il a cependant renouvelé son tissu économique, et occupe une position très favorable dans plusieurs domaines (santé, bien-être et autonomie, ville durable et ville de demain, numériques et industries associées).

Bassin de vie et d'emploi de grande dimension, Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie d'une amélioration considérable de son accessibilité et de son offre de transports collectifs tout en disposant de réserves foncières exceptionnelles.

La concrétisation de son potentiel productif nécessite le déploiement d'une ambitieuse politique publique dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Cette politique se met en œuvre suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a affirmé le rôle majeur des EPT au côté de la Région, et de l'État dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) et des gouvernances de bassins.

C'est dans ce cadre que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a établi sa feuille de route lors de ses Assises du Développement Économique d'octobre 2017.

## LES ENJEUX ÉCONOMIQUES D'UN TERRITOIRE EN MUTATION :

Acteur majeur sur le plan économique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre concentre pas moins de 290 000 emplois et 50 000 entreprises, dont une grande majorité de TPE-PME.

Face à un potentiel de développement exceptionnel de près de 3 millions de m<sup>2</sup> programmés pour l'activité économique, de forts enjeux ont été identifiés :

- Porter une stratégie économique commune dans la Métropole et la Région ;
- Agir pour la formation des habitants et le retour à l'emploi ;
- Soutenir le tissu économique existant pourvoyeur d'emplois ;
- Concrétiser le fort potentiel de création d'activités du territoire en mutation ;
- Renforcer le volet économique et emplois des opérations NPRU (11 sites au sein de l'EPT).

## POURQUOI UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ?

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a vocation à intervenir à la fois comme ensemble des politiques et dispositifs déployés sur le territoire et comme un accélérateur des projets et des initiatives portés par les acteurs économiques locaux.

C'est pourquoi, conformément aux engagements pris lors des Assises économiques, le territoire se positionne et se mobilise pour une nouvelle gouvernance territoriale afin de renforcer la coordination et les actions communes au profit des acteurs économiques et des habitants. Cette ambition se traduit aujourd'hui par la signature d'une convention entre l'EPT, les chambres consulaires et l'agence Essonne Développement, de manière à articuler finement leurs interventions.

Cet accord d'un nouveau genre doit permettre de définir précisément les rôles de chacun en développant les complémentarités et les synergies entre les partenaires.

Et il sera un outil privilégié dans le cadre du partenariat créé pour animer la nouvelle gouvernance du développement économique des territoires avec les signataires de la convention et les représentants de l'État, de la Région, des départements et de la Caisse des dépôts.

## LES SIGNATAIRES

POUR LA PREMIÈRE FOIS, SIX PARTENAIRES LOCAUX PROPOSENT UNE CONVENTION COMMUNE, SIGNÉE LUNDI 25 JUIN 2018 DANS LES LOCAUX DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE À ATHIS-MONS, EN PRÉSENCE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA CAISSE DES DÉPÔTS.

### L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

Le développement économique, à l'exception du commerce de proximité et de l'accompagnement direct des demandeurs d'emploi, fait partie des compétences exercées de plein droit par les établissements publics territoriaux. Grand-Orly Seine Bièvre a souhaité définir un rôle en « valeur ajoutée » aux interventions des anciennes intercommunalités et villes le composant et se positionner comme un outil d'ingénierie et d'appui opérationnel. Son action se situe au service du projet de territoire, des besoins et des projets de développement des villes et des acteurs économiques du territoire.

### LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE ET DU VAL-DE-MARNE

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France, par l'action de la CCI Val-de-Marne et de la CCI Essonne, agit concrètement au quotidien pour :

- Former avec ses 21 écoles 32 400 élèves, dont près de 14 500 apprentis et 30 000 adultes ;
- Accompagner 100 000 porteurs de projets par an ;
- Conseiller et guider plus de 200 000 TPE, PME et ETI, y compris à l'étranger.

Les CCI font entendre la voix des entreprises et portent les projets de la région Paris Ile-de-France pour accroître son rayonnement. À ce titre, elles participent aux grands projets structurants pour l'Ile-de-France et, entre autres, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.

### LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE ET DU VAL-DE-MARNE

Elles représentent les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elles ont pour mission d'accompagner le chef d'entreprise artisanale dans toutes les étapes de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement et transmission d'entreprise.

### L'AGENCE ESSONNE DÉVELOPPEMENT

Créée en 1992 à l'initiative du Conseil départemental de l'Essonne, elle est devenue en 2016 une Agence de développement territorial. Elle participe ainsi à la cohésion territoriale départementale et à l'animation de proximité, tout en contribuant à l'inscription de l'Essonne dans le développement économique de la région Ile-de-France.

## 9 AXES STRATÉGIQUES

Les signataires ont souhaité formaliser un partenariat de nature à intervenir de manière efficace et coordonnée sur 9 axes stratégiques. La signature de la convention constitue une première étape qui met les partenaires locaux « en ordre de marche », mais elle devra être prolongée dans les prochains mois par un dialogue puis par une contractualisation avec les financeurs que sont la Région et l'État.

**AXE 1** Mettre en place une gouvernance territoriale cohérente et complémentaire en matière de développement économique, d'innovation et d'emploi

**AXE 2** Structurer une offre de service coordonnée en faveur des créateurs d'entreprises

**AXE 3** Organiser une offre de service complémentaire pour l'accompagnement au développement des entreprises et l'animation économique du territoire

**AXE 4** Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et de promotion et un dispositif d'accompagnement à l'implantation des entreprises

**AXE 5** Appuyer le développement d'un immobilier économique adapté aux enjeux de développement (activités productives, activités innovantes) et appuyer l'implantation d'entreprises

**AXE 6** Appuyer l'innovation et le développement des domaines d'activités spécifiques à l'EPT

**AXE 7** Faciliter l'accès des habitants à la formation et à l'emploi

**AXE 8** Porter ensemble et de manière coordonnée les grands projets

**AXE 9** Favoriser le développement du numérique

# POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
25 JUIN 2018



G  
I  
K  
A  
V  
H  
G R A N D  
C T C  
F - R O R L Y  
S E I N E V  
P A  
B M I È A V R E  
S V

